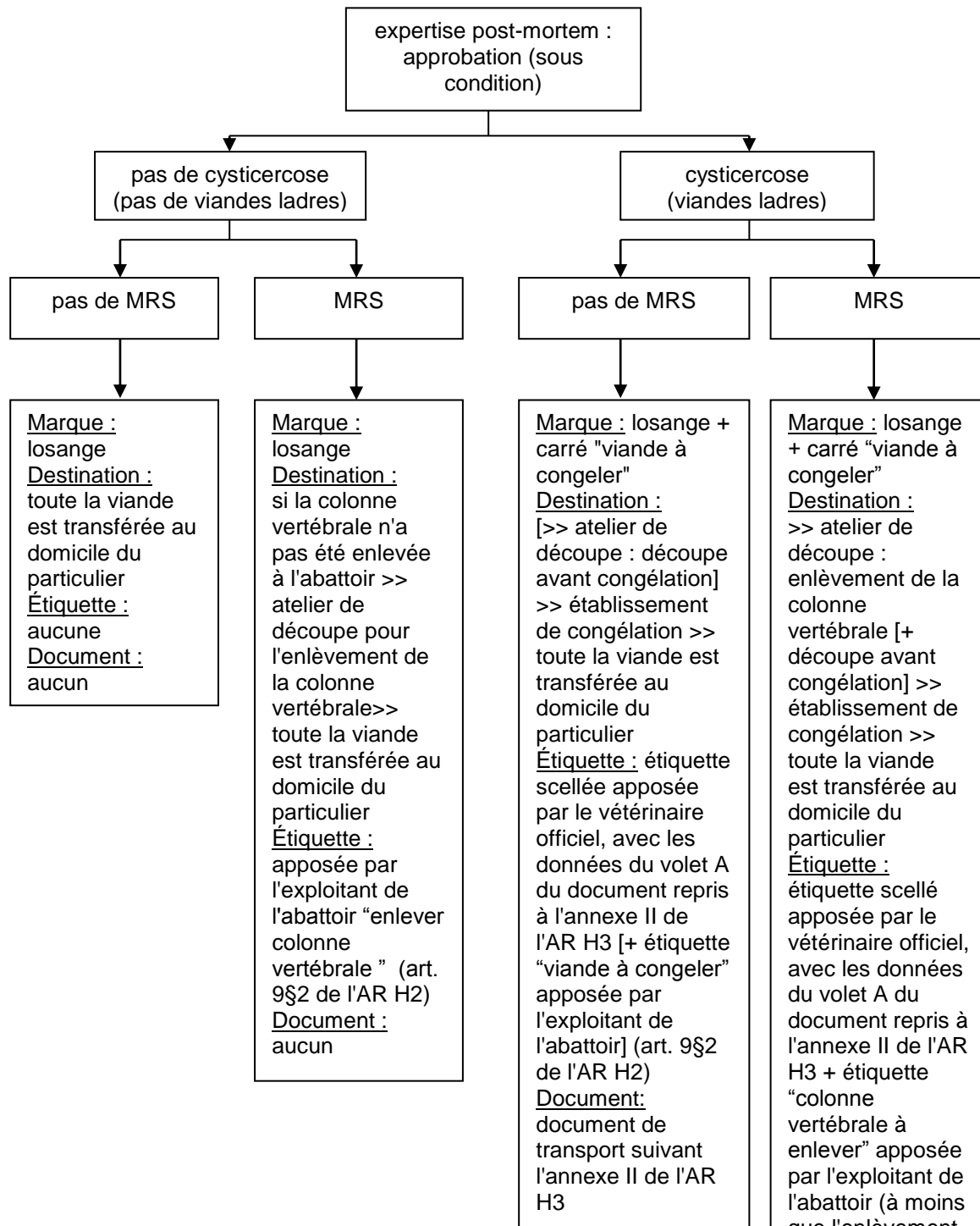


Annexe : représentation schématique des destinations successives des abattages privés



Explication abréviations et symboles :

[...] : étape facultative
>> : envoyé vers

MRS : matériels à risque spécifiés

AR H2 : arrêté royal du 30 novembre 2015 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale

AR H3 : arrêté royal du 22 décembre 2005 fixant des mesures complémentaires pour l'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine.